



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 14 JUIN 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	27

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin, à 16 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 7 juin 2021

**Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jérôme CAPPELLARO - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Georges RISTICONI - Claudia TORRE.

**Absents excusés** : Frédéric RAO (a donné procuration à François-Marie LUCCHETTI) – Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Pascale TOTH) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - RISTICONI Jacqueline (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) – Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO – Pascale GIORDANO (a donné procuration à Marilyn MASSONI) – Antoine DEGERINE (a donné procuration à François LEONELLI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à François LEONELLI) – Dominique BENIGNI (a donné procuration à Georges RISTICONI).

**Absents** : Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

**Délibération : N°55-14-06-21**

**Objet : Fixation du tarif de location de la salle de spectacles de l'espace culturel Charles ROCCHI.**

Le Maire expose au conseil municipal que le tarif de location de la salle de spectacles du centre culturel est fixé à 2 300 euros.

Cependant, considérant le contexte sanitaire et la difficulté de certaines locations à remplir la salle, il explique qu'il est nécessaire de compléter les tarifs du centre par un nouveau tarif préférentiel lorsque la salle voit sa fréquentation réduite.

Il propose d'appliquer alors le tarif préférentiel de 1 800 euros.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

**DE DONNER** son accord afin de compléter les tarifs de location du centre culturel par l'application du tarif de 1800 euros lorsque la location des places est limitée ou trop réduite ;

**DIT** que ce tarif sera affiché à l'Espace Culturel « Charles ROCCHI » et transmis à la trésorerie de Borgo par le régisseur ;

**DIT** que les crédits seront portés au Budget Primitif 2021 ;

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20210616-55-14-06-21-DE Date de télétransmission : 16/06/2021 Date de réception préfecture : 16/06/2021
--

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210616-55-14-06-21-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2021  
Date de réception préfecture : 16/06/2021